

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

Conseillers municipaux en exercice : 14
Conseillers présents : 11

Convoqués le 18 Janvier 2012
Conseillers votants : 13 (dont 2 pouvoirs)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Mr le Maire informe le conseil municipal de la décision préfectorale en date du 28/12/2011 selon laquelle le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté.

Ce schéma comporte 112 mesures de rationalisation du paysage intercommunal, dont la fusion de la Communauté de Communes du Terrassonnais, Causse et Vézère et Pays d'Hautefort.

DELIBERATIONS

▪ **OPERATION 3^e TR. AMENAGEMENT DU BOURG**

COUT INVESTISSEMENT	en HT	en TTC
Travaux	262 734 €	314 230 €
honoraires	17 600 €	21 049 €
TOTAL	280 334 €	335 279 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ETAT -D.E.T.R (25%)	65 684 €
FISAC	20 000 €
CONSEIL GENERAL	52 546 €
CONTRAT D'OBJECTIFS	13 136 €
TOTAL SUBVENTIONS	151 366 €
AUTOFINANCEMENT	183 913 €
TOTAL	335 279 €

Le conseil municipal adopte l'opération sur la base du montant prévisionnel des travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions auprès des organismes financeurs.

▪ **OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT**

En vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise l'ouverture au compte 2188 de la somme de 2 000 €, somme qui respecte le quart des crédits ouverts au budget 2011 pour les dépenses d'investissement de la classe 2 (cptes 21 et 23) pour 245 400.00 €. Cette somme de 2000 €, affectée à l'acquisition d'un lave-vaisselle au restaurant d'enfants, sera inscrite et ajustée au budget 2012 qui sera voté ultérieurement.

▪ **RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE TRAVAUX VOIRIE/ESPACES VERTS**

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1.4.2012.